

## Dispositifs départementaux d'intervention financière pour les nouvelles opérations en faveur de la mer et du littoral

### Axe stratégique n°1 : Préserver la biodiversité et la qualité des écosystèmes côtiers et marins

#### 1. Amélioration de la qualité des eaux de baignade

- Financement des programmes d'auto-surveillance des zones de baignade :
  - Programme volontariste d'analyses supplémentaires pour assurer une meilleure sécurité des baigneurs au regard de la qualité des eaux et gérer les fermetures préventives des plages ou les situations d'alerte.
  - Bénéficiaires : EPCI.
  - Taux d'intervention : forfait sur la base de 50% du coût des analyses avec un plafond à 5 000 € - 3 dossiers / an.
- Mise en œuvre des plans d'actions faisant suite aux profils de vulnérabilité des plages :
  - Types d'actions pouvant être financées :
    - ➔ réalisation d'une étude des eaux du port afin de déterminer leur impact ;
    - ➔ réalisation d'un suivi de la diffusion de la pollution d'une baie engendrée par le brassage des sédiments ;
    - ➔ travaux de renforcement d'une canalisation au droit de la plage et sur la partie proche d'une zone de baignade.
  - Bénéficiaires : EPCI.
  - Taux d'intervention : de 20 à 30% pour un plafond de dépenses subventionnables fixé à 10 000 € TTC pour un suivi et 30 000 € TTC pour l'étude préalable aux travaux.
- Gestion des eaux pluviales :
  - Réalisation des diagnostics d'eaux pluviales et schémas directeurs.
  - Bénéficiaires : Communes et EPCI.
  - Taux d'intervention : de 30 % pour un plafond de dépenses subventionnables fixé à 10 000 € TTC pour les études diagnostics et schémas directeurs et 30 000 € TTC pour les études préalables aux travaux de réduction des débordements – 3 dossiers / an.

#### 2. Maîtrise des flux de pollution aux lagunes et à la mer (actions éligibles au Programme Opérationnel FEAMP 2014-2020 et CPER 2014-2020)

- Soutien financier à la réalisation et/ou mise en conformité des aires de carénage et de réparation navale et des déchetteries portuaires :
  - Bénéficiaires : Communes et EPCI.
  - Taux d'intervention : de 30% pour un plafond de dépenses subventionnables fixé à 10 000 € TTC pour l'étude préalable aux travaux – 1 dossier / an.
- Soutien financier au diagnostic sédimentaire préalable à l'opération de dragage d'un port:
  - Bénéficiaires : gestionnaires de port
  - Taux d'intervention : forfait sur la base de 50% du coût des analyses et prestations bathymétriques avec un plafond à 8 000 € - 1 dossier / an.

#### 3. Gestion des déchets spécifiques du littoral

- Contribution au « volet spécifiquement littoral » à intégrer au plan de prévention et de gestion des déchets:
  - Types d'actions pouvant être financées :
    - ➔ gestion des déchets plage : sensibilisation au tri sélectif et opération « Vacances Propres ».
    - ➔ gestion des déchets port : aide financière à l'acquisition d'équipements nécessaires à la mise en conformité des ports.
    - ➔ gestion des bateaux de plaisance hors d'usage : aide au développement de la filière de déconstruction et de valorisation et à l'organisation de collectes mutualisées.
    - ➔ gestion des déchets mer : modalités de coopération avec les pêcheurs professionnels pour aide au ramassage et à l'élimination des déchets à la mer.

- Bénéficiaires : communes, EPCI, gestionnaires de port, pêcheurs professionnels
- Taux d'intervention : Compte tenu de la spécificité des projets concernés, les modalités de soutien seront établies au cas par cas.
- Gestion des déchets après un épisode de crue-submersion (déchets de crise) :
  - Intervention technique et/ou financière pour participer à la réflexion régionale concernant les possibilités d'évacuation des bois flottés (identification de zones de stockage) et leur valorisation (étude de la filière « paillage » et expérimentation pour reconstitution dunaire et cheminements).
  - Bénéficiaires : EID
  - Taux d'intervention : Somme forfaitaire de 6 000 €.

## **Axe stratégique n°2 : Soutenir les activités économiques maritimes**

- Aide à la gestion de la ressource halieutique :
  - Soutien des projets d'implantation de récifs artificiels et/ou de valorisation des concessions existantes. Soutien des solutions de génie écologique maritime pour restaurer la fonction écologique de nurserie (habitat et nourriture) notamment dans les enceintes portuaires.
  - Bénéficiaires : Gestionnaires de concessions maritimes, gestionnaires de ports.
  - Taux d'intervention : Compte tenu de la spécificité des projets concernés, les modalités de soutien seront établies au cas par cas.
- Soutien aux initiatives « bateau partagé » :
  - Soutien de stratégies de développement d'usages collectifs des bateaux de plaisance et d'optimisation de l'espace portuaire (mise en place d'une gestion dynamique des places à l'aide d'outils dédiés ; gain de places de ports par le rajout d'infrastructures complémentaires).
  - Bénéficiaires : Gestionnaires de ports déjà engagés dans une démarche de ports exemplaires
  - Taux d'intervention : Compte tenu de la spécificité des projets concernés, les modalités de soutien seront établies au cas par cas.
- Soutien aux initiatives « port des terroirs » :
  - Soutien des initiatives locales visant à mettre en lien le port, son arrière pays et son terroir dans une logique de tourisme durable.
  - Bénéficiaires : Gestionnaires de ports, communes.
  - Taux d'intervention : Compte tenu de la spécificité des projets concernés, les modalités de soutien seront établies au cas par cas.
- Soutien au développement des EMR dont l'éolien flottant :
  - Soutien à l'émergence de la filière et à son éco-développement.
  - Bénéficiaires : Acteurs de la filière, porteurs de projets.
  - Taux d'intervention : Compte tenu de la spécificité des projets concernés, les modalités de soutien seront établies au cas par cas.

## **Axe stratégique n°3 : S'adapter au changement climatique**

- Aide à la mise en œuvre d'expérimentations littorales innovantes en matière d'adaptation aux risques :
  - Actions de mitigation et densification de l'habitat, opérations de recul d'infrastructures routières et d'aires de stationnement, de camping, de clubs de plage (en lien avec l'action de rendre sa fonctionnalité au cordon dunaire).
  - Bénéficiaires : Communes et EPCI
  - Taux d'intervention : de 20 à 30 % (en complément de celui du FEDER et du CPER) pour un plafond de dépenses subventionnables fixé à 25 000 € TTC pour les études coûts-bénéfices et 30 000 € TTC pour les études préalables aux travaux – 2 dossiers / an.
- Accompagner la responsabilisation des acteurs pour réduire la vulnérabilité des personnes et des biens :
  - Sensibiliser et inciter toutes les communes littorales à réactualiser leur PCS avec un volet « submersion marine » et un volet « pollution » (prise en compte de la gestion des déchets de crise après tempêtes).
  - Bénéficiaires : Communes et EPCI
  - Taux d'intervention : somme forfaitaire de 1 500 € par dossier – 4 dossiers / an.

## **Axe stratégique n°4 : Communiquer et sensibiliser les habitants et les usagers du littoral sur les enjeux de préservation et de gestion durable**

- Sensibilisation des acteurs économiques :
  - Elimination des sacs plastiques sur les communes littorales : opération à monter en partenariat avec le PNM (maître d'ouvrage) et le Sydetom66 pour aider les partenaires concernés (pêcheurs vente à quai, poissonneries, accastilleurs, affaires de plage,...) et les restaurateurs et petits commerces de proximité.
  - Bénéficiaires : PNM du Golfe du Lion ou Sydetom 66
  - Taux d'intervention : Modalités de soutien à définir au cas par cas et plafonné à 5 000 € par opération
- Sensibilisation des usagers des plages :
  - Sensibilisation des usagers du littoral : opération dans le cadre des journées de la Mer (programme européen MARLISCO sur les déchets) et/ou opération itinérante en lien avec les postes de secours des plages (sensibilisation sur les dangers de la mer, les problématiques d'érosion et de reconstitution des plages).
  - Bénéficiaires : Prestataire
  - Taux d'intervention : Modalités de soutien à définir au cas par cas et plafonné à 5 000 € par opération
- Sensibilisation des usagers des ports :
  - Mise en place d'une campagne de sensibilisation à destination des usagers et des gestionnaires de ports spécifiquement sur la gestion et l'élimination des déchets des zones portuaires et des bateaux hors d'usage (création outil pédagogique + communication : en lien avec Mission « Déchets »).
  - Bénéficiaires : Prestataire
  - Taux d'intervention : Modalités de soutien à définir au cas par cas et plafonné à 5 000 € par opération.
- Sensibilisation des agents communaux et agents du SDIS :
  - Elaboration d'une demi-journée d'information et de sensibilisation d'acteurs ciblés (pompiers-sauveteurs, services techniques, police municipale) pour les responsabiliser sur leurs rôles et/ou leur "impact" vis-à-vis du respect de la qualité des eaux de baignade : cas de lavage des rues ou nettoyage de WC publics pour les services techniques, compréhension des résultats d'analyses bactériologiques ou des cas de fermeture préventive pour les pompiers, ...
  - Bénéficiaires : Communes, SDIS
  - Taux d'intervention : Appui technique

## **Axe stratégique n°5 : Participer aux réflexions stratégiques et prospectives relatives à la mer et au littoral**

- Soutien au Parc Naturel Marin du Golfe du Lion :
  - Soutien à la mise en œuvre du plan de gestion du parc
  - Bénéficiaires : Agence des Aires Marines Protégées
  - Taux d'intervention : Compte tenu de la spécificité des projets concernés, les modalités de soutien seront établies au cas par cas.
- Soutien au Conservatoire du Littoral :
  - Soutien à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du Conservatoire
  - Bénéficiaires : Conservatoire du Littoral
  - Taux d'intervention : Appui technique